selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Page: 1/10

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Finasteride (Form III)

Finasteridum

· Code du produit: 101588

• No CAS: 98319-26-7 • Numéro CE: 620-534-3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Additif pour produits cosmétiques ou pharmaceutiques

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Fagron Belgium S.A. Venecoweg 20A 9810 Nazareth Belgique

· Service chargé des renseignements:

Tel.: +32 (0)70 233 112 Fax: +32 (0)70 233 126 info@fagron.be

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons tel: 070 245 245

http://www.poisoncentre.be/

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Repr. 1B H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) **Finasteridum**

(suite de la page 1)

Page: 2/10

Pictogrammes de danger







GHS08 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P330 Rincer la bouche. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

98319-26-7 Finasteride (Form III)

Finasteridum

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 620-534-3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 3)





selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) Finasteridum

(suite de la page 2)

Page: 3/10

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation. Eviter la formation de poussière.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)





selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) Finasteridum

(suite de la page 3)

Page: 4/10

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre les effets de la lumière.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

BE



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) **Finasteridum**

(suite de la page 4)

Page: 5/10

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· État physique Solide · Couleur: Blanc

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: 252-254°C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé. Hq · Non applicable.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable. · Dynamique: Non applicable.

· Solubilité

· l'eau: Insoluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. · Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

· Densité: Non déterminée. Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable. Caractéristiques des particules Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Poudre

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

 Substances et mélanges explosibles néant

 Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant

(suite page 6)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Page: 6/10

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) Finasteridum

(suite de la page 5)

| néant |
|-------|
| néant |
| néant |
| néant |
| néant |
| |
| néant |
| néant |
| néant |
| néant |
| 6 |
| néant |
| néant |
| |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 418 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 7)





selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) Finasteridum

(suite de la page 6)

Page: 7/10

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

| · Catalogue européen des déchets | |
|----------------------------------|---|
| HP5 | Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration |
| HP6 | Toxicité aiguë |
| HP10 | Toxique pour la reproduction |
| HP14 | Écotoxique |

- · Emballages non nettoyés:
- $\cdot \textbf{Recommandation:} \ \, \text{Evacuation conformément aux prescriptions l\'egales}.$

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN3077
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

(suite page 8)

- BE



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Page: 8/10

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) Finasteridum

(suite de la page 7)

· ADR 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Finasteride (Form III)

Finasteridum)

· IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Finasteride

Finasteridum)

· IATA Environmentally hazardous substance, solid,

n.o.s. (Finasteride Finasteridum)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:
 Marquage spécial (ADR):
 Marquage spécial (IATA):
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

· Stowage Category

• Stowage Code SW23 When transported in BK3 bulk container,

see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· No EMS:

Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 S kg
 Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

Attention: Matières et objets dangereux divers.

30 a

90

F-A,S-F

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 g

Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels
 (-)

· IMDG

Limited quantities (LQ)
 Excepted quantities (EQ)
 5 kg
 Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 1000



(suite page 9)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Page: 9/10

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) Finasteridum

(suite de la page 8)

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FINASTERIDE (FORM III) FINASTERIDUM), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique:

Fagron Belgique Quality Assurance

- · Contact: info@fagron.be
- · Date de la version précédente: 04.01.2022
- · Numéro de la version précédente: 1.0
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 10)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.03.2023

Révision: 24.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: Finasteride (Form III) **Finasteridum**

(suite de la page 9)

Page: 10/10

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BF

